

DAEL - Aménagement du territoire
5, rue David-Dufour
Case postale 22
1211 GENEVE 8
A l'att. de M. Gilles GARDET,
Directeur

Genève, le 18 mai 2004
3222/BT

Concerne : **Déplacements Genève-Sud - consultation**

Monsieur le Directeur,

Votre correspondance du 6 avril 2004 a retenu toute notre attention. Nous vous adressons donc nos observations dans le cadre de la procédure de consultation susmentionnée.

Le rapport d'étude soumis à consultation, qui doit « *déboucher sur une stratégie de développement pour Genève-Sud incluant un concept d'organisation des réseaux de déplacement* » est subordonné au plan directeur cantonal.

Or, que dit ce plan directeur ? La fiche 2.15 – PAC La Chapelle – Les Sciers stipule que : « *Les franges de la zone agricole de La Chapelle et des Sciers, sur les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates, pourraient constituer des extensions urbaines, dans leur ensemble ou partiellement. De superficie moyenne, elles seraient destinées en priorité au logement.*

Leur aménagement est à articuler avec les projets de la route interquartier Plan les Ouates - Drize, de requalification du pôle d'échange Praille-Bachet et de création du parc des Communes réunies ».

La fiche 4.05 – Nouveaux tronçons du réseau routier affirme quant à elle que : « *Le réseau (routier) genevois est largement constitué. Des compléments sont envisageables en relation avec de futures extensions de l'agglomération urbaine. L'opportunité de ces réalisations sera évaluée systématiquement, de façon à définir les modalités de mise en oeuvre et de coordination avec les projets d'extension urbaine, les transports collectifs en place ou planifiés et les mesures d'accompagnement à réaliser ».*

Il faut aussi citer le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les évitements de localités du 28 novembre 2001 (RD 429) qui qualifie la route interquartiers, plus connue sous son appellation de voie Cottier, de « ***projet répondant à des intérêts géographiquement élargis avec des impacts significatifs sur le trafic en général ».***

Ces rappels faits, nous ne pouvons oublier que le plan directeur cantonal repose sur le constat suivant : **les besoins en mobilité vont croître de 40% d'ici à 2020**. Cette augmentation des besoins justifie la réalisation rapide des infrastructures routières manquantes. Nous saluons donc la volonté manifestée par le DAEL de vouloir trouver une solution aux problèmes de déplacements que rencontrent les usagers dans ce secteur clé de l'agglomération.

Proposer une nouvelle liaison entre le rond-point de la Milice et la route de Saconnex-d'Arve est certes un premier pas dans la bonne direction, mais cette proposition ne saurait être suffisante. **Genève-Sud a besoin en effet d'une véritable route collectrice qui traverse tout le secteur délimité par cette étude**, afin de répondre au plan directeur cantonal et à l'évolution des besoins futurs en matière de mobilité. Cela implique que les connexions de la route de Saconnex-d'Arve à la route d'Annecy et de cette dernière à la route de Troinex ne doivent pas être seulement étudiées comme proposé, mais réalisées dans un futur proche. De plus, comme Veyrier ne se trouve que fort peu concernée par la réalisation de ces nouveaux compléments routiers, **il faut initier une étude complémentaire afin d'analyser l'opportunité de prolonger cette route collectrice en direction de cette commune**, étude qui devra aussi soulever la problématique du franchissement de l'Arve par le trafic.

Fluidifier le trafic aux douanes est assurément une piste intéressante, mais peu pertinente dans le cadre de cette étude cantonale, puisque le fonctionnement des douanes dépend de l'Administration fédérale qui n'a participé à aucun des séminaires de concertation.

Nous pensons qu'il est également judicieux, au vu de l'état des finances publiques, de tout faire pour optimiser le fonctionnement de l'existant, ce qui passe notamment par une **valorisation de l'autoroute du pied du Salève**. Cette valorisation pourrait être obtenue par la **création de jonctions ou demi-jonctions supplémentaires** entre Etrembières et Bardonnex ; si de tels aménagements voyaient le jour, des mesures d'accompagnement devraient être mises en place pour éviter que du trafic de transit ne quitte l'autoroute pour traverser le secteur de Genève-Sud.

Nous estimons que **les enjeux économiques relatifs au potentiel de ce secteur n'ont pas été suffisamment pris en compte**, l'étude se focalisant sur le volet Déplacements (votre courrier du 6 avril est d'ailleurs intitulé Déplacements Genève-Sud / consultation). Nous déplorons également que l'approche choisie résulte essentiellement d'une approche locale, c'est-à-dire avec comme résultat une étude technique qui analyse comment le secteur de Genève-Sud fonctionne pour lui-même, alors que **l'approche aurait dû plus intégrer la dimension régionale dudit secteur**.

Pour conclure, nous souhaitons que **les emprises actuellement réservées pour la réalisation de la route interquartiers le restent**, car mieux vaut ne pas préteriter la gestion des déplacements à des horizons plus lointains que 2020.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président

Le secrétaire

Roald QUAGLIA

Olivier BALLISSAT

Copies à : M. Robert CRAMER – président du DIAE
M. Carlo LAMPRECHT – président du DEEE